

Décision du Président n° 2022-07-056

Objet : Bail dérogatoire au statut des baux commerciaux –
BOURBRIAC ZA du Courjou – Atelier Relais– TREMINTIN ET
MORCEL

Le Président de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil d'Agglomération, de l'élection du Président, des Vice-président(e)s et conseiller(e)s délégué(e) du 16 juillet 2020 ;

Vu les délibérations DEL2020-07-234 du 16 juillet 2020, DEL2020-09-265 du 15 septembre 2020 et DEL 2021-03-032 du 23 mars 2021 portant délégation d'attribution du Conseil d'Agglomération au Président ;

Considérant que le Conseil d'Agglomération a chargé le Président, par délégation, de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ;

Considérant le projet de bail en colocation avec la société BATITREM SERVICES, représentée par Monsieur Fabien TREMINTIN et la société EURL MORCEL, représentée par Monsieur Anthony MORCEL, portant sur l'atelier professionnel dans la Zone d'Activités du Courjou à BOURBRIAC ;

DECIDE

Article 1 : de signer convention d'occupation précaire avec Messieurs Fabien TREMINTIN et Anthony MORCEL portant sur l'atelier professionnel situé dans la zone d'activités du Courjou à BOURBRIAC, pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} août 2022, moyennant un loyer annuel de 25 € par m² et par an et un montant de charges de 4 € par m² et par an, conformément au projet de convention annexé à la présente décision.

Article 2 : La présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil d'Agglomération et sera affichée et publiée au recueil des actes administratifs de Guingamp-Paimpol Agglomération.

Article 3 : La présente décision sera transmise au Représentant de l'Etat ;

Article 4 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

A Guingamp, le 26 juillet 2022

Le Président
Vincent LE MEAUX